

COMPTES RENDUS

BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} Octobre, à 18 h 30, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président :

Étaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 18
- votants : 21

Date de convocation :
25 septembre 2018

Président	Monsieur BRAULT Jean-Luc		
1^{ère} Vice-Présidente	Madame PENNEQUIN Elisabeth	1^{er} membre	Monsieur CHARRET Bernard
2^{ème} Vice-Président	Monsieur MONCHET Francis	2^{ème} membre	Monsieur BERTHAULT Jean-Louis
3^{ème} Vice-Président	Monsieur MARINIER Jean-François	3^{ème} membre	Monsieur CHARLUTEAU Daniel
4^{ème} Vice-Président	---	4^{ème} membre	---
5^{ème} Vice-Présidente	Madame DELORD Martine	5^{ème} membre	Monsieur MARTELLIERE Eric
6^{ème} Vice-Président	Monsieur PAOLETTI Jacques	6^{ème} membre	Monsieur GAUTRY François
7^{ème} Vice-Président	Monsieur CHARBONNIER François	7^{ème} membre	---
8^{ème} Vice-Présidente	Madame COLONNA Anne-Marie	8^{ème} membre	Madame CHARLES Françoise
9^{ème} Vice-Président	Monsieur SIMIER Claude	9^{ème} membre	Monsieur SINSON Daniel
10^{ème} Vice-Président	Monsieur GOUTX Alain	10^{ème} membre	Monsieur LANGLAIS Pierre

Étaient absents excusés : Monsieur SAUQUET Claude – Monsieur ALMYR Jean-Claude – Monsieur SARTORI Philippe –

Absents ayant donné procuration

Monsieur SAUQUET Claude à Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur ALMYR Jean-Claude à Madame PENNEQUIN Elisabeth - Monsieur SARTORI Philippe à Monsieur BRAULT Jean-Luc -

Madame PENNEQUIN Elisabeth est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

Le bureau a délibéré sur les dossiers suivants :

Aménagement de l'Espace

1. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N° 262 SISE 4 RUE DE LA BONNETERIE A MONTRICHARD VAL DE CHER

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 3 septembre 2018 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section AE n°262 (3 100 m²) sise 4 rue de la Bonneterie à Montrichard Val de Cher, appartenant à la SCI LA JUGUNA représentée par Monsieur Alain LAROCHE dont le siège social se situe à Montrichard Val de Cher, 4 rue de la Bonneterie, au prix de 160 000 € TTC (frais acte en sus).

- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L211-2,
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 délégrant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté,
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2017 délégrant le droit de préemption urbain aux communes disposant d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols) et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,
- **Vu** la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 3 septembre 2018 et enregistrée sous le n°041.151.18. U0001 concernant la vente de la parcelle cadastrée section AE n°262 (3 100 m²) sise 4 rue de la Bonneterie à Montrichard Val de Cher et située en zone Ui du Plan Local d'Urbanisme,
- **Considérant** que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle, Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section AE n°262 (3 100 m²) sise 4 rue de la Bonneterie à Montrichard Val de Cher, appartenant à la SCI LA JUGUNA représentée par Monsieur Alain LAROCHE dont le siège social se situe à Montrichard Val de Cher, 4 rue de la Bonneterie, au prix de 160 000 € TTC (frais acte en sus).

2. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION E N°2831, 2832, 2833, 2834, 3050 ET 3052 SISES AU LIEU-DIT « LES MURS » A SELLES-SUR-CHER

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 11 septembre 2018 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section E n°2831 (318 m²), n°2832 (256 m²), n°2833 (936 m²), n°2834 (567 m²), n°3050 (291 m²), et n°3052 (981 m²) sises au lieu-dit « Les Murs » à Selles-sur-Cher, d'une

superficie totale de 3 349 m² appartenant à la commune de Selles-sur-Cher sise 1 place Charles de Gaulle à Selles-sur-Cher, au prix de 18 000 € TTC (frais acte en sus).

- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L211-2,
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 délégrant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté,
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2017 délégrant le droit de préemption urbain aux communes disposant d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols) et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,
- **Vu** la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11 septembre 2018 et enregistrée sous le n°041.242.18.U0001 concernant la vente des parcelles cadastrées section E n°2831 (318 m²), n°2832 (256 m²), n°2833 (936 m²), n°2834 (567 m²), n°3050 (291 m²) et n°3052 (981 m²) sises au lieu-dit « Les Murs » à Selles-sur-Cher, d'une superficie totale de 3 349 m² et situées en zone Ui du Plan Local d'Urbanisme,
- **Considérant** que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle, Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section E n°2831 (318 m²), n°2832 (256 m²), n°2833 (936 m²), n°2834 (567 m²), n°3050 (291 m²), et n°3052 (981 m²) sises au-lieu-dit « Les Murs » à Selles-sur-Cher, d'une superficie totale de 3 349 m² appartenant à la commune de Selles-sur-Cher sise 1 place Charles de Gaulle à Selles-sur-Cher, au prix de 18 000 € TTC (frais acte en sus).

Pour ces deux dossiers, Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à l'effet à signer tous documents nécessaires à la renonciation de ces droits.

Affaires diverses

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Intervention de Monsieur Jean-Luc BRAULT

SAINT-GEORGES-SUR-CHER

Pour l'aménagement de la zone d'activité des raimbaudières sur la Commune de Saint-Georges-sur-Cher, le budget estimé s'élève à 1,8 million sur 3 millions actuellement budgétés. Il a été proposé le prix de 13 € à 15 € le m² aux entreprises susceptibles de s'y implanter. Une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 d'un montant de 300 000 € sera à nouveau faite auprès du Préfet de Loir-et-Cher, ce dossier étant prioritaire pour le développement économique.

FOUGERES-SUR-BIEVRE

Monsieur CHENNEVEAU Arnaud, garagiste, actuellement installé dans les locaux communautaires situés 17 b Rue Henri GOYER demande à procéder au rachat de sa cellule. Une estimation par les services communautaires va lui être adressée.

Le Président précise par ailleurs que les ETS GOYER souhaiteraient travailler avec la Commune de Fougères-sur-Bièvre afin de créer une cantine pour ses salariés. En effet, l'entreprise utilise quotidiennement la salle des fêtes communale. M. Eric MARTELLIERE, élu communautaire et maire de la Commune de Fougères-sur-Bièvre s'engage à prendre l'attache de l'entreprise.

VALLIERES-LES-GRANDES

Construction de deux cellules entreprises, 2 fois 400 m². Coût des travaux en cours d'estimation.

MONTRICHARD VAL DE CHER

Une discussion est en cours avec Monsieur Pierre LANGLAIS, élu communautaire et maire délégué de la Commune de Montrichard Val de Cher, pour l'acquisition d'un bâtiment administratif situé au cœur des résidences Touraine. La destination des logements et le coût de la réhabilitation sont à examiner dans le cadre d'une Commission.

THENAY

Le Président a demandé l'avis du service des Domaines sur le garage ATS, sis 39 Route de Contres à Thenay, appartenant à Monsieur Daniel ROINSOLLE, suite à la demande d'accompagnement financier effectué par le garagiste de la Commune de Oisly non soutenu sur son projet par les banques. Les services des Domaines précisent que la valeur du bien concerné, d'une surface de 840 m² n'atteint pas 180 000 €. Cette entreprise se situe bien en zone industrielle. Madame Elisabeth PENNEQUIN, Vice-Présidente en charge des Finances et

Moyens Généraux, envisage une autre alternative : elle estime que Monsieur Daniel ROINSOLLE pourrait louer directement ses locaux au lieu de les vendre à la Communauté.

CONTRES

▪ MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) DE CONTRES

Il est envisagé au vu des contraintes de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Contre, MSP pilote créée en 2013, de la rendre plus attractive pour les kinésithérapeutes qui de par leur profession occupent une surface plus importante que les autres professionnels de santé. Il s'agit en effet de revoir le montant du loyer à la baisse de manière à maintenir dans les lieux la professionnelle en place et de faciliter par ailleurs la mise en place d'un binôme avec l'arrivée d'un autre kinésithérapeute. Monsieur Jean-Luc BRAULT, le Président, précise par ailleurs qu'un médecin généraliste arrivera prochainement dans les locaux.

▪ VILLAGE ARTISANS CONTRES- CELLULE 15 F RUE DES ENTREPRENEURS

La cellule sise 15 F rue des Entrepreneurs louée jusqu'alors à Monsieur Eric PILLAULT, restaurateur-traiteur, sera libérée fin octobre début novembre 2018. Plusieurs possibilités de location sont envisagées en partenariat avec l'incubateur FOOD VAL DE LOIRE.

4. TOURISME

▪ PROGRAMME SMART VAL DE LOIRE

Monsieur Claude SIMIER, Vice-Président en charge du Développement touristique présente le nouveau projet porté par le SMO Val de Loire Numérique (Département 41 et 37) qui a la demande du Département de Loir-et-Cher et de son Agence Départementale de Tourisme (ADT) va lancer un appel d'offres début décembre 2018 sur la mise en place d'un wifi territorial : il s'agit de mettre à disposition du grand public dans chaque mairie du Département et sur près de 956 sites touristiques du Département des bornes d'accès (dans les maisons d'hôtes et autres gîtes), ce afin que les données touristiques du territoire soient accessibles à tous, gratuitement et de façon sécurisée. Le but est de promouvoir, via le tourisme connecté, un patrimoine riche aujourd'hui pas assez connu des touristes locaux comme étrangers. Le tourisme connecté ne constitue qu'un des volets de développement du programme SMART VAL DE LOIRE, lequel a vocation à s'étendre à d'autres volets comme l'eau, l'assainissement ainsi qu'à d'autres usages, et d'autres entreprises à terme.

▪ SUBVENTION ADEME

La Direction Départementale des Territoires du Loir-et-Cher attire notre attention sur l'appel à projet "Vélo et territoires 2018" lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire et l'ADEME. Il s'adresse aux territoires de moins de 250 000 habitants pour leur permettre d'anticiper la mise en œuvre du Plan Vélo et de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis. La date limite de dépôt de candidature est le 10 décembre 2018. Une 2ème vague est prévue, avec une échéance de dépôt au 11 février 2019. Pour en savoir plus, il convient de consulter le site suivant : <http://appelsaprojets.ademe.fr/aap/VELO2018-71>. Monsieur Claude SIMIER, Vice-Président en charge du Développement touristique, propose que la Commune de Vallières-les-Grandes saisisse cette opportunité pour son projet d'accompagnement d'une entreprise de réparation de vélos/ de gîtes de groupe, etc...

▪ VOYAGE A SAINT MALO

Monsieur Claude SIMIER, Vice-Président en charge du Développement touristique, rappelle qu'un déplacement au centre de séjours Patrick VARANGOT situé à Saint-Malo a lieu le mardi 2 octobre 2018 avec l'UNAT, l'URHAJ et les centres de séjours de Thésée et de Saint-Aignan pour travailler sur l'étude menée actuellement sur notre territoire Val de Cher-Controis. Une restitution sera faite dans un premier temps en Commission ad hoc logement-Développement touristique.

La séance est levée à 20 h 30
Contres, le 11 octobre 2018

Le Président
Jean-Luc BRAULT

